

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association La Course Boutaric – Subvention 2021 – Développement du projet de l'association AIME RAUDE

Monsieur EL HASSOUNI expose :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue le cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de la métropole dijonnaise.

Le conseil municipal par délibération n° VD2015-06-29-028 du 29 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente. En 2019, l'État a prorogé les contrats de ville jusqu'en 2022.

Au sein du pilier développement économique et accès à l'emploi, ce contrat intègre des priorités en matière de développement économique dans les quartiers et de territorialisation de la politique emploi-insertion.

L'association La Coursive Boutaric encourage et accompagne des initiatives entrepreneuriales dans et au bénéfice du quartier prioritaire des Grésilles. Ce projet s'appuie sur un espace de coworking et s'oriente autour de quatre axes :

- l'information et l'orientation des porteurs de projets ;
- la location, à loyer modéré, d'espaces de travail en coworking donnant accès à des services ;
- l'animation d'une communauté d'entrepreneurs ;
- un programme d'éducation à l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de ses missions, La Coursive Boutaric accompagne depuis un an l'association Aime Raude, née pendant la crise sanitaire et résolument tournée vers les habitants de ce quartier, notamment ceux en situation de fragilité. Le projet de l'association Aime Raude se décline en 3 axes :

1. Repérage, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en difficultés vers les dispositifs d'insertion.
2. Orientation et accompagnement des familles en grande difficulté vers les dispositifs existants : assistante sociale, aide alimentaire, surendettement, etc.
3. Accueil et distribution alimentaire auprès des SDF par les bénévoles de l'association et orientation vers les dispositifs.

La Coursive Boutaric souhaite maintenant salarier pendant 9 mois le co-fondateur de l'association Aime Raude, afin de lui permettre de réaliser une étude-action destinée à développer le projet d'activité de son association, le professionnaliser et le structurer. Cette démarche a déjà obtenu des cofinancements de la part de l'État et du Fonds de confiance-France Active.

Le budget prévisionnel global de l'opération se monte à 30 000 €. La ville de Dijon est sollicitée à hauteur de 7 500 €.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'attribuer à la Coursive Boutaric, au titre du Contrat de Ville et pour l'année 2021, une subvention de 7 500 € afin de soutenir le projet de développement de l'association Aime Raude.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à attribuer une subvention de 7 500 € à l'association La Coursive Boutaric dans le cadre du projet ci-dessus présenté ;
- 2 - m'autoriser à prélever les sommes sur le budget du contrat de ville 2021 ;
- 3 - approuver la convention relative à ce financement, jointe à la présente délibération ;
- 4 - m'autoriser à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 5 - m'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ